



Promotion a l etranger - rupture conventionnelle

Par **pinz37**, le **16/02/2014** à **20:57**

Bonjour a tous,

J ai besoin de votre aide suite a la reception d une evolution professionnelle a l interieur du groupe auquel j appartiens mais pour une nouvelle societe en cours de creation a l etranger.

En effet, apres 2 entretiens avec mon responsable au sujet d une "mutation" en Angleterre, j ai reçu une proposition ecrite par email mentionnant la demarche a suivre pour pouvoir profiter de cette evolution, mentionnant une rupture conventionnelle

Ce document deroule de maniere assez detaillee cette rupture, qui sera entreprise dans les plus brefs delais afin de pouvoir remplir mes fonctions dans cette nouvelle societe dans 1 mois.

cependant, tres peu d infos au sujet du futur contrat mis a part le salaire et la prime. Tout ce que je sais c est qu il sera regi par le droit anglais et qu il sera regularise le jour de ma prise de fonction.

Je ne sais rien a l heure actuelle sur la societe... j imagine qu il s agit d une filiale uk du groupe.

Mes questions :

- est ce normal de proposer ce type de demarche? Une mutation n est elle pas plus simple?
- est ce que je peux signer cette proposition sans avoir plus d infos sur le contrat local?
- qu entendent ils par "regularise" lors de ma prise de fonction?
- estce qu ils peuvent me faire une promesse d embauche en plus de ce document meme si la societe n est pas encore "creee"?

Merci de votre aide

!!

Par **P.M.**, le **16/02/2014** à **22:43**

Bonjour,

Déjà c'est comme si vous quittiez votre emploi actuel sans savoir ce qui vous attend ensuite...

Un employeur digne de ce nom ne peut pas sérieusement penser que vous allez d'une manière responsable accepter cela sans promesse d'embauche de l'autre société avec tous les éléments ou que la première entreprise vous accorder un congé sans solde le temps que tout cela soit réglé...

En tout cas, ça n'a rien d'une mutation si vous êtes obligé de rompre le contrat actuel...

En plus, on ne connaît même pas votre ancienneté et si tout est prévu pour vous accueillir en Grande Bretagne...

Par **pinz37**, le **17/02/2014** à **07:24**

Merci pour vos reponses,

J ai 2 ans d anciennete, et non je n ai aucune infos sur mon installation... mise a part une aide pour le logement.

Le groupe Francais peut me faire une promesse d embauche pour le nom d une soviete qui n existe pas encore ? Nous sommes d accord que ce type de proposition sans mentions particulieres sur mon futur contrat ne fait pas offive de promesse d embauche ?

Merci a vous

Par **pinz37**, le **17/02/2014** à **07:30**

Merci pour vos reponses,

J ai 2 ans d anciennete, et non je n ai aucune infos sur mon installation... mise a part une aide pour le logement.

Le groupe Francais peut me faire une promesse d embauche pour le nom d une soviete qui n existe pas encore ? Nous sommes d accord que ce type de proposition sans mentions particulieres sur mon futur contrat ne fait pas offive de promesse d embauche ?

Merci a vous

Par **P.M.**, le **17/02/2014** à **08:46**

Bonjour,

Mais il faudrait savoir si vous avez seulement un écrit et un plan de carrière pour savoir si c'est réellement une évolution et s'il y a réellement un engagement ...

Tout dépend si c'est une filiale du groupe français sinon une entreprise ne peut engager qu'elle-même...

Ce qui ressort, c'est quand même une grande improvisation car quand on veut créer une société on s'y prend à l'avance...